

PROCURATION SIMPLIFIÉE AUPRÈS DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES

La soussignée..... RIDET.....

(1) représentée par.....

(2)

agissant légalement en qualité de

ou

dûment habilité par

donne pouvoir à ⁽¹⁾ :

1 - Personne morale :..... RIDET.....

représentée par

▪ agissant légalement en qualité de

ou

▪ dûment habilité par

Nom du mandataire	Prénom	Signature

2 – Personnes physiques :

Nom du mandataire	Prénom	Signature

de :

a. de la représenter auprès de l'administration des douanes, d'accomplir toute formalité intéressant la douane et de signer déclarations et actes subséquents ⁽²⁾

b. d'utiliser :

son crédit d'enlèvement référencé ⁽²⁾

ses autres garanties et cautionnements mis en place sous les références ⁽²⁾

Fait à, le.....

Le mandataire ⁽³⁾

Le mandant

II – CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION DES DOUANES

La signature du demandeur est certifiée conforme à celle apposée dans le dossier déposé auprès de l'administration :

Référence du document

Acceptée le :

Le directeur régional des douanes de Nouvelle-Calédonie
ou son représentant,

RENVois

- (1) Pour les personnes physiques : nom, prénoms, profession et adresse commerciale ; pour les sociétés : dénomination sociale, activité et adresse du siège social.
- (2) Cocher la ou les case(s) correspondante(s) et compléter les références des crédits utilisés
- (3) La procuration en douane doit être établie pour un seul mandataire, lequel doit signer cet acte, la signature étant précédée de la formule : « *Bon pour acceptation de pouvoir* ».